
DES BONS CONSEILS POUR ÉVITER D'INTRODUIRE ET DE PROPAGER DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



3

**AQUARIOPHILE
OU PROPRIÉTAIRE
D'ANIMAUX
EXOTIQUES**



4

**PLAISANCIER
OU PÊCHEUR**



5

HORTICULTEUR



6

**AMATEUR DE CONSOMMATEUR
PLEIN AIR OU VOYAGEUR**



7



8

**TRAVAILLEUR
DE CHANTIER**



10

HYDRAVIONS

TABLE DES MATIÈRES



AQUARIOPHILE OU PROPRIÉTAIRE D'ANIMAUX EXOTIQUES

VOS POISSONS, VOS PLANTES D'AQUARIUM ET VOS ANIMAUX EXOTIQUES PEUVENT DEVENIR DES ESPÈCES ENVAHISSANTES S'ILS SONT LIBÉRÉS DANS LA NATURE. APPRENEZ À VOUS EN DÉPARTIR SANS LES FAIRE SOUFFRIR.

Si vous devez vous départir de vos animaux ou de vos poissons exotiques, adressez-vous à un vétérinaire, à la Société protectrice des animaux ou à un autre expert. Ne les relâchez pas dans la nature et ne les jetez pas dans les toilettes.

◆ **Jetez** vos plantes d'aquarium aux ordures. Évitez de les composter ou de les déposer dans la nature.

◆ Avant d'acheter une espèce exotique, **renseignez-vous** sur ses caractéristiques, comme son mode de reproduction et sa longévité.

◆ **Réfléchissez** avant d'adopter un animal ou un poisson exotique. Il peut grossir et vivre plusieurs années. Assurez-vous d'être capable de prendre soin de lui longtemps.

◆ **Renseignez-vous** sur les diverses lois concernant l'achat, la possession et la vente d'animaux et de plantes exotiques.

◆ **Laissez** les poissons et les invertébrés aquatiques indigènes, dans leur environnement naturel. Résistez à la tentation de les mettre dans votre aquarium.

◆ **Achetez** vos plantes, vos poissons et vos animaux dans un magasin spécialisé qui les connaît et les traite bien. On vous y renseignera mieux sur la façon de vous en occuper.



PLAISANCIER OU PÊCHEUR

AVANT DE METTRE VOTRE EMBARCATION À L'EAU, INFORMEZ-VOUS POUR SAVOIR S'IL Y A DES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES DANS LE LAC OU LE COURS D'EAU. CONSULTEZ [SENTINELLE](#) OU LES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS QUI POURRONT VOUS INDIQUER LES SECTEURS TOUCHÉS. ASSUREZ-VOUS QUE VOUS NE TRANSPORTEZ PAS D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.

- ◆ **Évitez** de naviguer à des endroits couverts de plantes aquatiques et de faire fonctionner votre moteur dans les colonies de plantes aquatiques.
- ◆ **Ne remettez pas** à l'eau vos appâts de pêche
- ◆ **Consultez** la réglementation sur les poissons appâts pour savoir si leur utilisation est permise dans votre région : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/techniques-peche/utilisation-appats>.

LORSQUE VOUS QUITTEZ LE PLAN D'EAU :

- ◆ **Inspectez** votre bateau, votre remorque et tout le matériel utilisé avant et après la pêche ou la navigation de plaisance. Enlevez-y la boue, les plantes, les poissons et les autres résidus visibles. Jetez-les aux ordures. Portez attention à la cale, à la coque, au moteur et au vivier.

- ◆ **Vidangez** toute l'eau de votre bateau.
- ◆ **Supprimez** les organismes invisibles à l'œil nu en utilisant au moins l'une de ces méthodes :
 - Rincez le bateau, la remorque et le matériel à l'eau chaude (40 °C et plus);
 - Projetez-y des jets d'eau à haute pression.
- ◆ **Nettoyez** votre équipement avec de l'eau chaude et savonneuse. Faites tremper les semelles en feutre de vos bottes de pêche ou tout autre matériau absorbant pendant 35 minutes dans une eau à 45 °C.
- ◆ Si vous le pouvez, **faites sécher** votre embarcation et votre matériel au moins cinq jours avant de vous rendre sur un autre cours d'eau.



HORTICULTEUR

ÉVITEZ DE LES JETER DANS LA NATURE, DANS LES FOSSÉS, LES RAVINS, LE LONG DES COURS D'EAU OU DANS LES TERRAINS ABANDONNÉS. NE COMPOSTEZ PAS VOS RESTES DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES. ELLES POURRAIENT SURVIVRE, PRODUIRE DE NOUVELLES POUSSES ET SE PROPAGER.

- ◆ **Identifiez** les plantes exotiques envahissantes avec notre outil [Sentinelle](#).
- ◆ **Jetez** les plantes envahissantes découvertes sur votre terrain et dans votre jardin aux ordures, en les mettant dans des sacs de plastique. Remplacez-les par des espèces non envahissantes ou par des végétaux indigènes du Québec; ils proviennent de votre région et sont adaptés à son climat.
- ◆ **Évitez** de les composter et de les jeter dans la nature, car les plantes exotiques envahissantes pourraient survivre, produire de nouvelles pousses et se propager.

- ◆ **Achetez** vos plantes et vos graines dans des commerces locaux plutôt que par Internet: le personnel spécialisé de ces commerces pourra mieux vous informer. Une plante peut être inoffensive dans une région et devenir envahissante dans une autre.
- ◆ **Évitez** d'acheter des mélanges de graines d'herbes et de fleurs sauvages quand la liste des espèces est absente. Ces amalgames peuvent contenir des plantes envahissantes. Sélectionnez des mélanges d'espèces indigènes.



AMATEUR DE PLEIN AIR

AVANT DE VISITER UNE RÉGION, CONSULTEZ [SENTINELLE](#) POUR VOUS RENSEIGNER SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES QU'ON Y TROUVE.

◆ **Demeurez** sur les routes et les sentiers ou dans les autres secteurs aménagés lors de vos randonnées. Si vous devez vous déplacer à l'extérieur des sentiers, évitez de circuler dans les zones qui semblent infestées d'EEE. En cas de doute, contournez ces secteurs.

◆ **Inspectez** et nettoyez vos souliers ou vos bottes, votre équipement et votre véhicule après chaque sortie. Jetez la terre, la boue, les plantes et les autres organismes visibles aux ordures.

◆ **Ne transportez pas** de bois de chauffage d'un endroit à un autre. Des espèces très nuisibles pour la forêt, comme l'agrile du frêne, pourraient se cacher dans le bois transporté. Il est fortement recommandé d'acheter votre bois localement.



CONSOMMATEUR OU VOYAGEUR

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LA PROVENANCE DES PRODUITS QUE VOUS ACHETEZ (SURTOUT LES VÉGÉTAUX ET LES ANIMAUX) : ILS POURRAIENT TRANSPORTER DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES. SOYEZ PARTICULIÈREMENT VIGILANTS LORSQUE VOUS FAITES DES ACHATS PAR INTERNET.

- ◆ **Choisissez** de préférence des produits locaux.
- ◆ **Ne transportez pas** de fruits, de légumes, de plantes ou d'animaux dans vos bagages lorsque vous voyagez à l'étranger : ceux-ci pourraient contenir des espèces exotiques envahissantes ou devenir des espèces exotiques envahissantes pour un habitat qui n'est pas le leur.
- ◆ En camping, **n'apportez pas** de bois de chauffage : celui-ci pourrait dissimuler des parasites et des insectes envahissants.
- ◆ **Vérifiez** vos chaussures et vos bagages avant de retourner chez vous pour éviter de transporter des insectes nuisibles d'un milieu à un autre.



TRAVAILLEUR DE CHANTIER

MILIEU TERRESTRE : DES GESTES SPÉCIFIQUES

◆ **Localisez** les espèces envahissantes sur les sites avant d'effectuer des travaux et évitez d'y effectuer des interventions si possible. Signalez-les avec l'outil [Sentinelle](#).

◆ Avant le début des travaux, **inspectez** et **nettoyez** la machinerie et les outils pour y enlever la boue, les plantes et les animaux exotiques.

◆ **Nettoyez** l'équipement sur un sol non fertile, loin des étendues d'eau ou des milieux humides, et jetez tous les résidus aux ordures.

◆ Si des travaux doivent être faits dans des colonies d'EEE, **nettoyez** la machinerie et les outils pour limiter leur propagation après les interventions.

◆ **Éliminez** les déblais touchés par des espèces envahissantes dans un lieu d'enfouissement.

◆ **Assurez-vous** que votre matériau de remblai ou votre terre végétale sont exempts de tiges ou de racines de plantes exotiques envahissantes.

◆ **Végétalisez** rapidement les sols laissés à nu par vos travaux avec des espèces indigènes. Ces plantes locales sont mieux adaptées au climat de votre région.

◆ **Effectuez** un suivi durant plusieurs années pour éliminer les espèces nuisibles susceptibles de s'établir après vos travaux.

MILIEU AQUATIQUE : DES GESTES SPÉCIFIQUES

◆ **Repérez** les espèces envahissantes avant les travaux. Signalez-les avec notre outil [Sentinelle](#).

◆ **Inspectez** votre remorque, votre embarcation et tout le matériel qui sera utilisé dans l'eau. Portez une attention particulière à la cale, à la coque, au moteur, au vivier et à tout le matériel que vous utilisez. Enlevez la boue, les plantes, les poissons et tout autre organisme visible et jetez-les dans un bac à ordures

◆ **Empruntez** le bateau d'un riverain pour visiter un cours d'eau infesté d'espèces envahissantes. Évitez de prendre le vôtre. Si des interventions sont faites dans des herbiers de plantes exotiques envahissantes, disposez des barrières et des filets pour capter les fragments d'EEE et pour empêcher leur propagation.

◆ **Végétalisez** les bandes riveraines avec des plantes indigènes : elles proviennent de votre région et sont adaptées à son climat. Consultez le [Répertoire des végétaux recommandés](#) [PDF, 28 pages].



TRAVAILLEUR DE CHANTIER - SUITE

LOIN DES CENTRES URBAINS SANS EAU NI ÉLECTRICITÉ : DES GESTES SPÉCIFIQUES

- ◆ **Vérifiez** où sont les espèces exotiques envahissantes sur les sites de travail avant de vous y rendre et évitez-les si possible.
- ◆ **Allez** sur les sites non infestés par des espèces envahissantes avant de vous rendre sur les sites touchés. Vous limiterez ainsi leur propagation.

- ◆ **Empruntez** le bateau d'un riverain pour visiter un cours d'eau infesté d'espèces envahissantes ou susceptible de l'être. Évitez de prendre le vôtre.
- ◆ **Inspectez** tout votre équipement et vos vêtements, minimalement entre chaque site, si vous en visitez plusieurs dans la même journée. Enlevez et jetez la boue et les fragments de plantes et jetez-les aux ordures.



HYDRAVIONS

◆ **Inspectez** l'hydravion avant sa mise à l'eau. Enlevez-y la boue, les plantes, les poissons et les autres résidus visibles. Jetez-les aux ordures. Portez attention aux flotteurs, aux traverses, aux marches, aux roues, aux câbles d'amarrage et de retenue, à l'hélice et à toute autre partie immergée.

◆ **Nettoyez** les flotteurs avec une brosse rigide. Rincez le train d'atterrissage avec de l'eau chaude ou sous pression.

◆ **Lorsque** c'est possible, l'amerrissage sur un plan d'eau salée permet de tuer les organismes d'eau douce.

LORS DU DÉCOLLAGE SUR L'EAU :

◆ **Évitez** de circuler dans les herbiers de plantes aquatiques. Soulevez et abaissez à plusieurs reprises les gouvernails pour déloger les plantes, notamment le myriophylle à épi.

APRÈS LE DÉCOLLAGE :

Soulevez et abaissez à plusieurs reprises les gouvernails de la terre ferme afin de déloger les plantes;

Si des plantes sont toujours visibles sur les flotteurs et les gouvernails, **retournez** si possible sur le plan d'eau afin de les déloger. Cette mesure est importante si vous quittez un plan d'eau touché par les plantes aquatiques exotiques envahissantes et que vous vous dirigez vers un plan d'eau non touché.

HORS DE L'EAU :

◆ **Essuyez** les flotteurs avec une serviette avant de remettre l'hydravion à l'eau;

◆ Lorsqu'il n'est pas utilisé, **conservez** l'appareil hors de l'eau le plus longtemps possible.

◆ Si vous le pouvez, **faites** sécher votre hydravion au moins cinq jours avant de vous rendre sur un autre cours d'eau.

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 